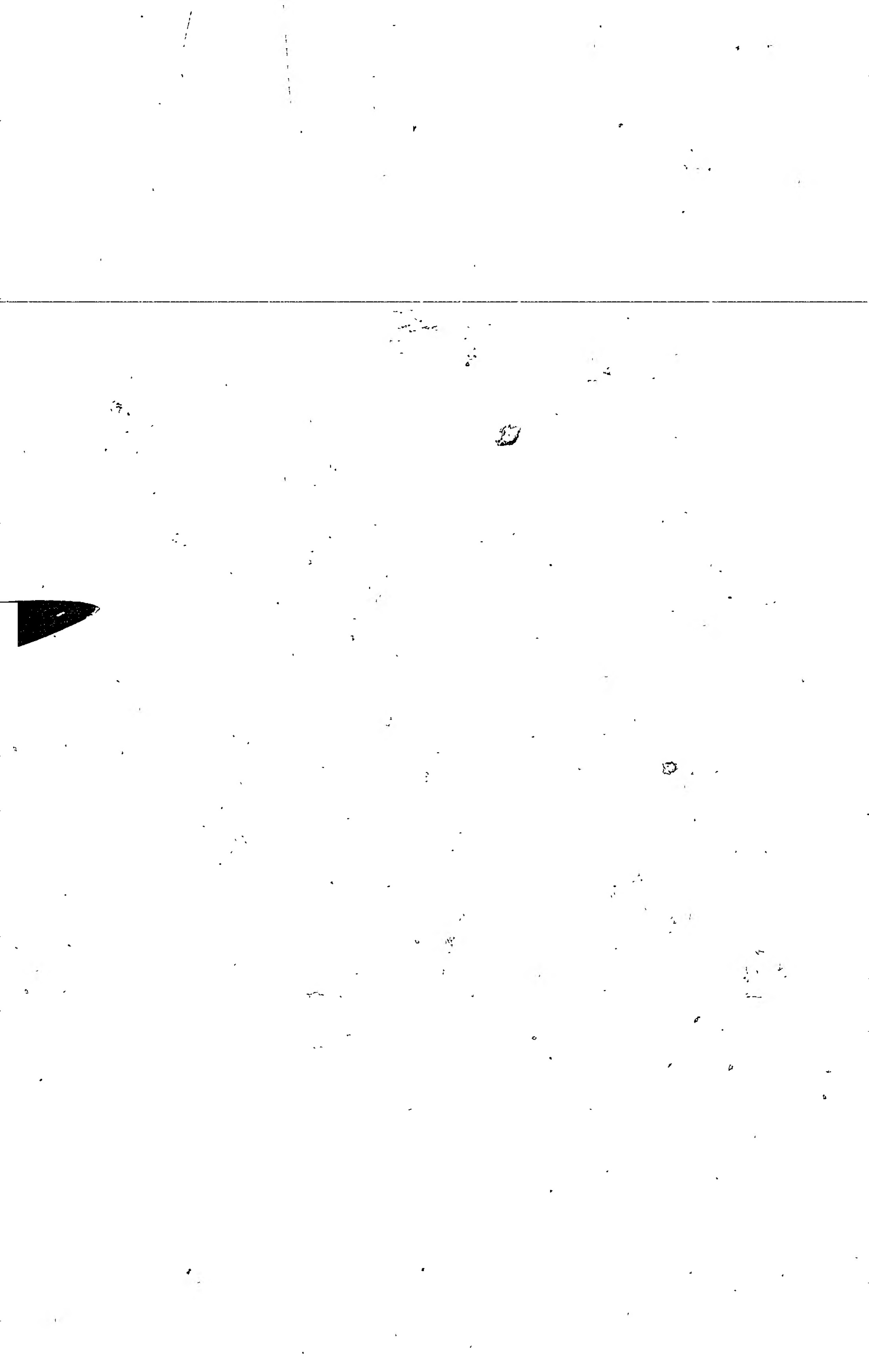
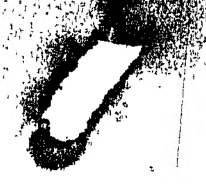




HONORÉ MERCIER,
AVOCAT,
1592 NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Ou en est Exactement la Question ?

Neuf fois déjà les bois ont reverdi, les prés ont refleuri, neuf fois l'hiver a revêtu la terre de son blanc linceuil, neuf fois le sol s'est couvert de moissons dorées ; les événements se sont succédés apportant chacun une pierre au monument de l'histoire ; les berceaux et les tombes se sont ouverts, les uns à la vie, les autres à la mort ; l'humanité, suivant la loi immuable imposée par le Créateur, a continué son évolution vers le progrès, par le mal, comme par le bien ; seul un petit groupe d'individus, murés dans la tour d'ivoire, où ils se sont enfermés depuis 1890, prétend rester réfractaire à l'évolution des hommes et des choses.

Pour eux la terre a cessé de tourner depuis lors ; le présent n'est qu'un mythe sans valeur, l'avenir une énigme sans intérêt, le passé seul, les retient et les fascine.

Ils sont figés, cristallisés dans une idée fixe, dans une formule intangible, immuable qui à leurs yeux constitue le criterium infaillible.

Volontiers M. Bernier le chef de ce groupe s'écrierait avec le poète :

"Et s'il n'en reste qu'un je serais celui-là."

D'aucuns se plaisent à voir dans cette attitude une certaine grandeur, tandis que d'autres au contraire suspectant à tort ou à raison la sincérité de cette attitude, ne veulent y voir qu'un entêtement coupable.

En tant qu'opinions individuelles, nous serions pour notre part tout disposés à respecter ces convictions personnelles.

Chaque homme est libre de son opinion, et lui seul en porte la responsabilité.

Le malheur est que MM. Ber-

nier et consorts prétendent imposer leur manière de voir à une certaine partie de leurs concitoyens; ils aspirent à diriger la politique de la minorité; dès lors nous avons le devoir impérieux de nous opposer à leurs efforts de propagande, car si jamais leur politique néfaste devait prévaloir ce serait pour la cause sacrée, que nous avons tous à cœur de voir triompher, le signal certain de l'irréparable défaite. Telle est du moins notre intime conviction.

Depuis plusieurs mois toute la politique de nos adversaires pivote autour d'une formule érigée par eux en axiome " Renverser le gouvernement Greenway."

Ils reviennent sans cesse à la charge donnant tantôt pour raison, le devoir absolu de venger les droits méconnus, tantôt la nécessité de faire justice du coupable, impénitent selon eux, tantôt enfin l'obligation de ne point se déjuger en allant voter pour un gouvernement contre lequel deux fois déjà la minorité a affirmé son hostilité.

Il est facile de voir par là que la politique de M. Bernier s'appuie exclusivement sur le passé; l'hon. sénateur Bernier et son organe " Le Manitoba " pensent et parlent comme si depuis 1890 aucun changement n'était survenu; leur conception de la question est restée celle, qu'à bon droit d'ailleurs, ils ont adoptée au lendemain de la loi scélérate, en un mot ils se refusent à admettre que les conditions aient changé depuis lors; pour eux la question, aujourd'hui comme comme hier ne comporte qu'une " seule ligne de conduite déterminée et exclusive."

Or c'est là une conception condamnée par Notre Saint Père le Pape lui-même :

" Toutefois, comme le but que l'on s'est proposé d'atteindre et que l'on doit atteindre en effet, n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais en admet au contraire plusieurs, comme il arrive d'ordinaire en ces sortes de choses, il s'ensuit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre une certaine multiplicité d'opinions egalement bonnes et plausibles." (Encyclique " Affari vos.")

Notre confrère n'aime pas que nous lui rappelions l'encyclique, mais ne lui en déplaise, dans le dédale inextricable au milieu duquel chemine aujourd'hui la Question des Ecoles, nous avons la ferme volonté de nous laisser uniquement guider par la voix du Pontife infaillible.

Or nous pensons avec Mgr Bégin que :

"Il ne s'agit pas de revenir sur un malheureux passé." (Lettre pastorale de Mgr Bégin.)

De ce passé nous ne voulons retenir qu'une chose, savoir: qu'une loi néfaste a lésé les droits de la minorité, a créé une situation dont souffrent nos frères.

Notre but unique doit donc être de travailler, à réparer l'injustice commise, à obtenir justice entière; cela seul nous préoccupe.

Et toute la question se résume alors en ceci: quelle est pour arriver à ce but la meilleure marche à suivre?

Vous prétendez vous, qu'il n'y a qu'une seule solution, qu'une seule attitude, celle qui a prévalu dans le passé; vous allez même plus loin, vous affirmez que tout changement équivaudrait à un désaveu; ce serait, dites-vous, exposer la minorité au reproche de s'être déjugé.

Rien n'est plus faux à notre avis; il ne s'agit pas aujourd'hui de discuter le plus ou moins de mérite de l'attitude suivie par le passé, il ne s'agit pas de l'absoudre ou de la condamner, le St Père s'est prononcé à cet égard, mais uniquement de savoir s'il ne s'est pas produit depuis lors des faits nouveaux, qui exigent un changement dans la direction à donner au gouvernail.

Votre erreur, permettez-nous de vous le dire sans acrimonie, consiste à faire une question personnelle de ce qui est uniquement une question d'intérêt général; nous voulons croire à votre sincérité, nous voulons croire même à votre indépendance des partis politiques, mais vous semblez vous considérer comme le champion de la cause de l'intransigeance, vous vous regardez comme l'archange Gabriel, chargé de punir le dragon Greenway; et comme tel vous vous refusez à remettre ce glaive au fourreau, ce qui à vos yeux équivaudrait à votre mise à la retraite.

Vous avez glisser sans vous en apercevoir de la conviction à l'entêtement.

Ne vous rappelez-vous pas cette maxime de LaBruyère:

"Rien ne ressemble mieux à la vive persuasion que le mauvais entêtement; de là les partis, les cabales, les hérésies."

Il y a pourtant tout près de vous, des exemples illustres qui auraient dû vous montrer clairement la route à suivre et vous faire souvenir que la véritable sagesse consiste à savoir modifier sa conduite suivant les circonstances.

Vous qui faites profession de sentiments chrétiens, livrez-vous à votre examen de conscience et voyez s'il n'entre pas beaucoup d'orgueil dans votre attitude actuelle.

Quoi qu'il en soit, une chose doit dominer et domine effectivement pour nous, toutes les questions de personnes ou de parti : "le triomphe de la minorité," et pour y arriver nous avons le droit et le devoir "de peser mûrement ce qu'exigent les circonstances, de déterminer ce qu'il y a de mieux à faire." (Encyclique Affari vos.)

Quelles sont donc, les circonstances du moment ?

Dans quelques mois d'ici la minorité manitobaine va être appelée à voter pour l'un des candidats en présence, Greenway ou H. J. Macdonald.

Quoi que vous affirmiez, il est erroné de prétendre que "la seule politique tangible sur laquelle notre jugement peut s'exercer c'est celle de M. Greenway."

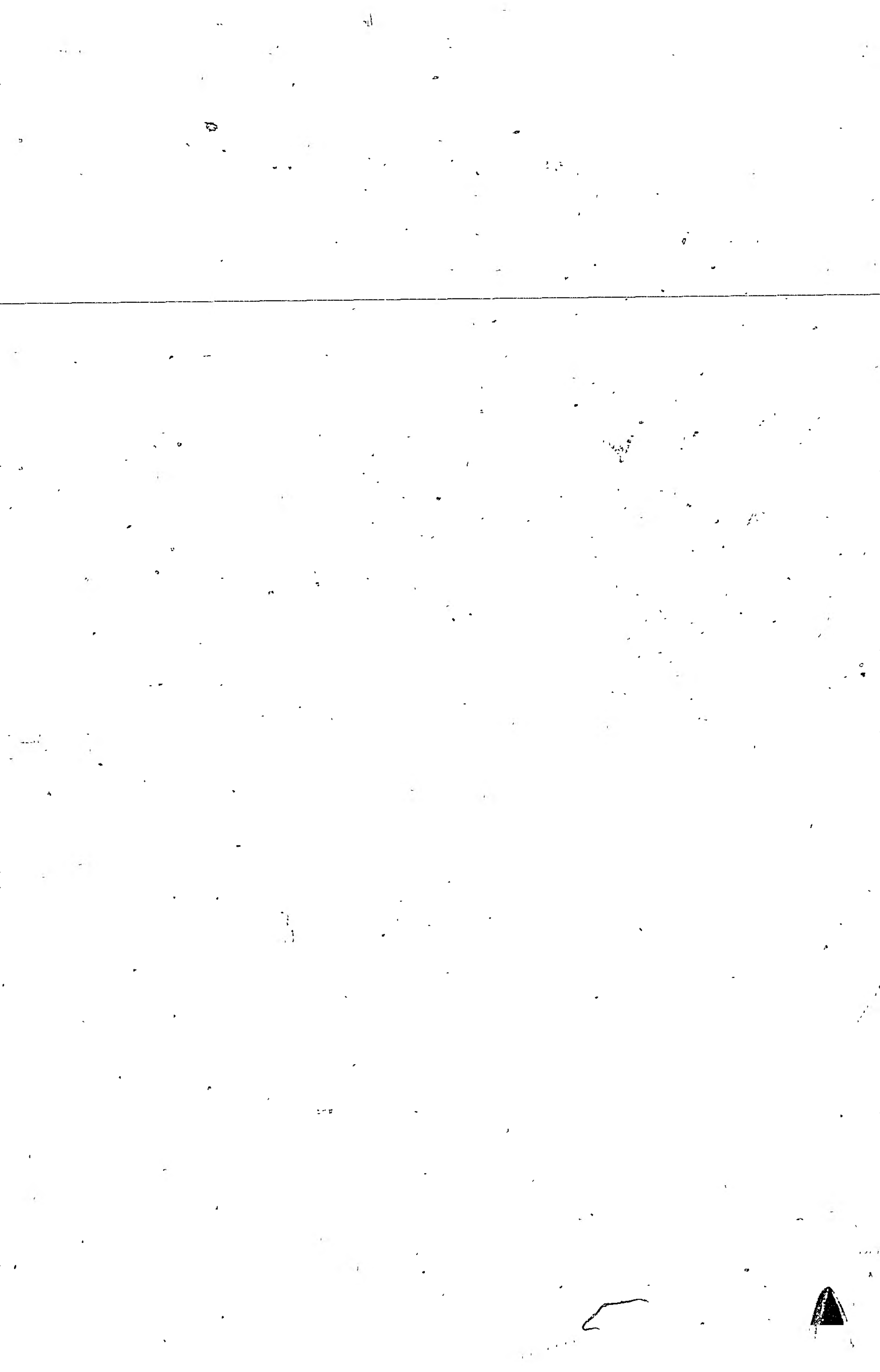
Vous faites là en vérité un piètre compliment au candidat de votre choix ; si M. Macdonald n'a guère de passé politique, il y a cependant des déclarations fort nettes et fort précises, de lui, depuis son entrée en campagne ; il y a, en outre, le passé de ceux qui suivent dans son sillon ; il y a les votes, les attitudes, les déclarations du parti conservateur depuis 1890 ; enfin il y a la plateforme adoptée cet été par le parti conservateur.

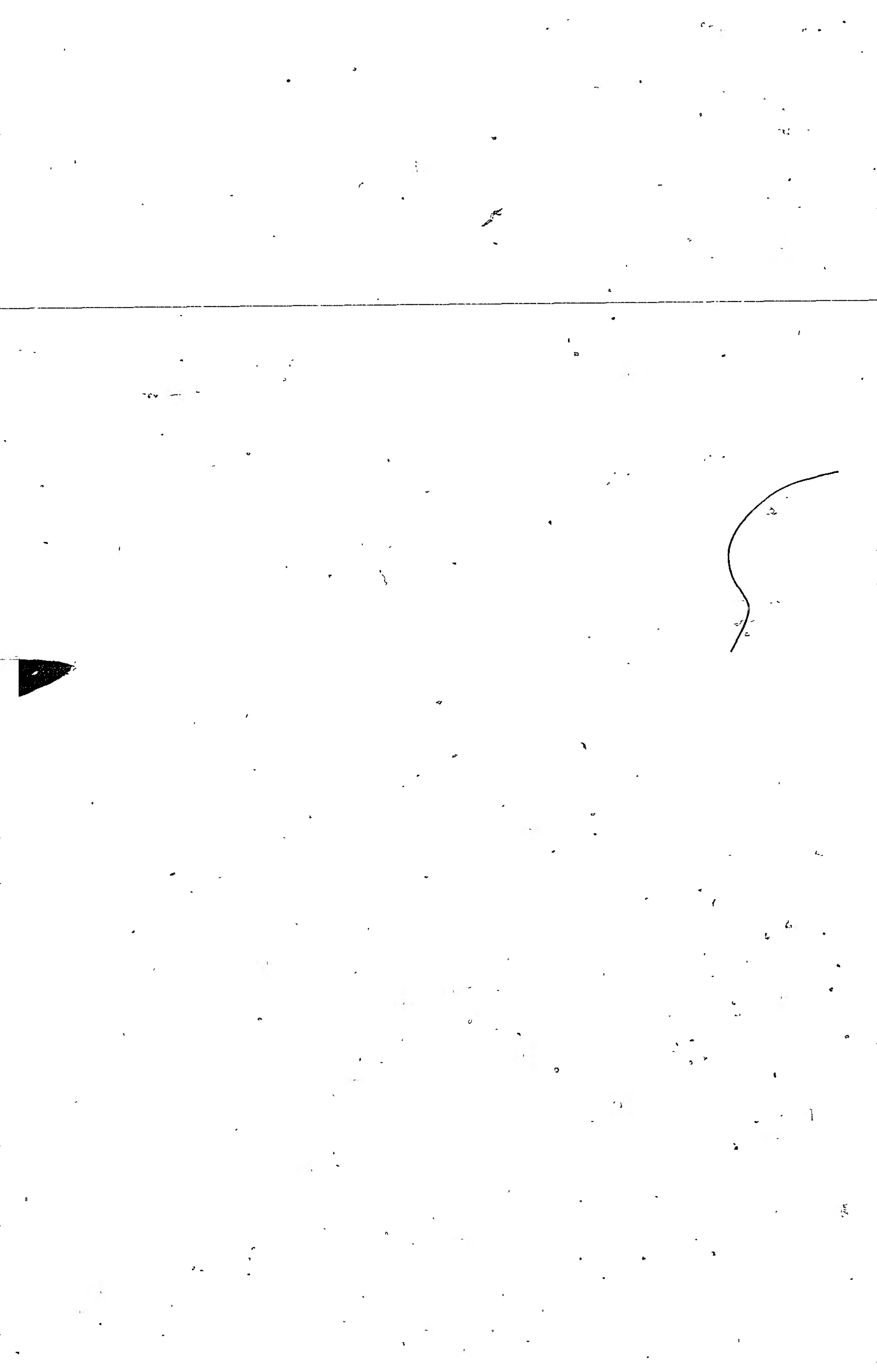
Or de toutes ces choses, il ressort clairement que le parti conservateur provincial est nettement hostile à toute concession ultérieure, bien plus ce parti affirme non moins nettement son intention de faire appliquer dans toute sa rigueur la loi de 1890.

Ne sommes-nous pas en droit de suspecter votre sincérité lorsque vous gardez un silence absolu sur ces faits indéniables, lorsque surtout nous voyons le jeune directeur du "Manitoba," candidat dans Saint-Boniface, apposer sa signature au bas d'une plateforme qui volontairement ignore la Question des Ecoles.

En un mot, comme vous l'avouez vous-mêmes, vous ne demandez qu'une chose à M. Macdonald : renverser Greenway. Pour le reste, vous savez qu'il est inutile de lui en parler, car il est nettement hostile aux espoirs de la minorité.

Une seule chose pourrait peut-être justifier cette alliance insen-





sée : la nécessité de se débarrasser à tout prix de Greenway, de parer à un péril menaçant, en un mot, entre deux maux de choisir le moindre.

Vous affirmez ce péril, et tous vos efforts s'épuisent à tonner contre Greenway persécuteur, Greenway l'ennemi acharné, Greenway le tyran.

Vous affirmez sa mauvaise volonté persévérante, vous allez plus loin, vous niez même la bonne volonté du gouvernement Laurier.

Or pour vous répondre, point n'est besoin d'entrer dans la discussion des faits, il nous suffira de vous rappeler ces deux passages de l'encyclique.

"Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province ont déjà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs d'ailleurs si légitimes des catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par L'AMOUR DE L'ÉQUITÉ ET PAR UNE INTENTION LOUABLE."

Et plus loin :

"Cette confiance (dans le le triomphe final) s'appuie surtout sur la bonté de leur cause (aux catholiques), ensuite sur L'ÉQUITÉ ET LA SAGESSE de ceux qui tiennent en mains le gouvernement de la chose publique."

Et depuis, nous avons eu des preuves certaines, indéniables, de ette bonne volonté.

Nous pourrions au besoin, pour corrober notre témoignage, citer l'opinion des autorités ecclésiastiques elles-mêmes, et non des moindres.

Croyez-vous vraiment faire œuvre de modération et de justice en cherchant à substituer ainsi vos parti-pris, aux intentions réelles.

Ce qu'a fait Greenway dans le passé, nous ne l'oublions pas plus que vous ; l'équivoque n'est pas permise, l'attitude des députés libéraux français en 1890 ne laisse subsister aucun doute possible, leur indépendance s'est trop nettement affirmée alors. Le triomphe ou la chute de Greenway ne nous intéresse qu'en tant qu'il affecte la cause de la minorité.

Par exemple, notre juste ressentiment de l'injustice soufferte ne nous empêche point de méconnaître les preuves indéniables de sa bonne volonté à notre égard en ces dernières années.

Ces preuves, vous les niez, vous niez toute concession, ou quand vous ne pouvez faire mieux vous en niez l'efficacité.

Vous cherchez à discréditer les octrois que touchent nos écoles, vous vous récriez contre la formule à laquelle la loi contraint les instituteurs, mais de quel

droit osez-vous déclarer néfaste, inacceptable, insupportable ce que l'autorité diocésaine a jugé bon d'accepter, ce que le Pape lui-même à autorisé?

Le Docteur infaillible qui est-ce donc? Le Pape ou M. Bernier?

Vous tentez encore pour servir votre cause de ramener sur le tapis les récents incidents survenus dans certaines écoles de Lorette! la seule conclusion à en tirer c'est que nous avons à faire un peu partout à des fanatiques, et que le devoir de tout ami sincère de la minorité, de tout homme sage est d'éviter soigneusement tout ce qui peut permettre à la malveillance de ces fanatiques de s'exercer à notre détriment.

Vous ne pouvez apporter aucun acte d'hostilité du gouvernement Greenway contre la minorité en ces derniers temps.

Bien loin de là, ces concessions que vous niez malgré l'évidence; parceque vous savez bien que le jour où vous serez forcé de les reconnaître, tout l'échafaudage sur lequel repose votre politique actuelle, s'écroulerait aussitôt; ces concessions, elles ont été reconnues officiellement par Mgr Langevin à Ste. Anne et à Lorette.

Faudra-t-il ici encore substituer vos assertions à celles de notre Archevêque?

Qui est juge de la réalité de ces concessions, est-ce M. Bernier ou Monseigneur Langevin!

Nierez-vous, l'existence d'un inspecteur d'école catholique! Nierez-vous la présence dans le bureau d'éducation d'un membre catholique?

Nierez-vous les octrois aux écoles de nos paroisses? Nierez-vous les livres accordés par le bureau d'éducation? Nierez-vous enfin les amendements de 1897 à la loi scolaires?

Est-ce que ce ne sont pas là des faits nouveaux des satisfactions partielles? Et ces faits là ne sont-ils pas suffisants pour justifier un changement d'orientation dans la direction de notre politique?

La question n'est pas pour nous de discuter le plus ou moins de valeur de ces concessions, nous laissons ce soin à l'autorité religieuse; nous n'avons pour nous qu'une seule chose à considérer; la réalité de ces satisfactions partielles.

Cette réalité n'est pas niable et alors la déduction s'impose; nous n'avons qu'a écouter une fois encore la parole du Souverain Pontife.

"En attendant et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes leurs revendications, qu'ils (les catholiques Manitobain) ne refusent pas des SATISFACTIONS PARTIELLES. C'est pourquoi, partout où la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal, et d'en éloigner d'avantage les dangers, il convient tout à fait et il est utile qu'ils en usent et qu'ils en tirent le meilleur parti possible"—(Encyclique "affari vos".

Est-que renverser le gouvernement Greenway auquel nous sommes redevable de ces concessions, pour y substituer celui de M. H. J. Macdonald qui nous déclare sa ferme volonté de faire observer strictement la loi de 1890, est-ce que cela n'équivaut pas à refuser les SATISFACTIONS PARTIELLES dont nous jouissons?

Or nous n'avons pas le droit de refuser ces satisfactions partielles; c'est notre devoir au contraire, d'en user et d'en tirer le meilleur parti possible.

Voilà pour le présent; mais notre politique ne doit pas être seulement d'assurer le maintien des concessions actuelles, nous devons avoir aussi une autre préoccupation, celle de faciliter l'obtention de concessions ultérieures

Or ici encore, la meilleure chance pour la minorité d'arriver à son but, c'est d'appuyer le gouvernement actuel.

Nous avons des preuves tangibles de la bonne volonté du Gouvernement Greenway, qui nous permettent d'espérer, tandis que de l'autre côté M. H. J. Macdonald oppose à nos espoirs une barrière absolue.

Bien plus nous avons toute raison de craindre qu'il ne cherche à nous enlever même les concessions actuelles, pour jetter la minorité manitobaine irritée dans les jambes du gouvernement Laurier.

On ne s'est pas gêné en certain lieu pour laisser entrevoir ces secrets espoirs.

Donc tout nous invite à nous montrer favorable au gouvernement Greenway; le souci du maintien des concessions actuelles, celui des concessions ultérieures à obtenir, paraissent nettement conclure à cette orientation.

La minorité, quoique vous en disiez peut sans se déjuger soutenir le gouvernement contre lequel elle s'est prononcée en 1892 et 1896.

Il ne s'agit pas pour elle aujourd'hui de manifester sur le principe de la loi de 1890, comme elle le fit en 1892 et en 1896. Elle a fait connaitre sa désapprobation à son temps et à son heure.

D'ailleurs s'il s'agissait de voter sur le principe de ses droits, son embarras serait extrême puisque voter pour M. H. J. Macdonald, signifierait qu'elle considère comme une "dead issue" ainsi que lui, la question des éeoles. Tout le monde ne serait pas d'humeur à suivre l'exemple de M. Jos. Bernier.

Aujourd'hui le principe est sauvegardé; une situation nouvelle a été crée par l'octroi des concessions partielles, qui en donnant satisfaction à la minorité sur la question des principes, lui permet maintenant de se préoccuper avant tout du côté pratique, au mieux de ses intérêts.

Une seule préoccupation doit la guider, celle d'assurer le maintien des concessions présentes et de faciliter l'obtention des concessions ultérieures

En suivant exactement et uniquement cette ligne de conduite, elle suivra nous sommes en mesure de l'affirmer hautement et sans crainte d'être démenti, la direction prescrite par l'autorité religieuse elle-même, en conformité absolue avec la direction du Saint-Siège.

A nos compatriotes de décider en fin de compte quel est le parti qui parait à leurs yeux le plus propre à assurer l'exécution de ce programme.

Le choix pour nous n'est pas douteux, car pour les décider, nos compatriotes, ont mieux que tout ce que nous pourrions dire; ils ont chaque jour devant leurs yeux la preuve tangible de la réalité des concessions actuelles.

Nous avons foi dans leur bon sens, et nous espérons qu'ils resteront sourd aux cris de ceux qui voudraient remplacer les bonnes raisons absentes, par les excitations funestes aux passions.

Regardons devant nous et non par derrière.

Winnipeg, 12 Octobre, 1899.

